



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.A.P.)

Marché d'étude et de travaux

Objet de la consultation :

Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de la confluence (ROE94885) sur le Novion, bras annexe du Scardon.

Maitre d'ouvrage :

Fédération de pêche de la Somme



Type de marché :

Procédure adaptée

(Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 / Décret du 25 mars 2016 n° 2016-360 relatifs aux commandes publiques)

Date et heure limite de remise des offres :

le 1^{er} septembre 2025 à 12h

Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Maison de la Nature - 1, chemin de la voie du bois - BP 20020

- 80450 LAMOTTE-BREBIÈRE

Tél. : 03 22 70 28 10 - Fax. : 03 22 70 28 11

federation@peche80.com - www.peche80.com - www.facebook.com/fdaappma80

Le programme « Concourir à la sauvegarde des écosystèmes aquatiques » est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE pour la Région Hauts-de-France :



Région
Hauts-de-France



Cofinancé par
l'Union européenne



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Établissement public du Ministère chargé
du développement durable



I. PRINCIPAUX INTERVENANTS	1
1) Maîtrise d'ouvrage	1
2) Propriétaires.....	1
3) Partenaires financiers.....	1
4) Personnes en charge du marché	2
II. OBJET DU MARCHÉ	2
1) Généralités	2
2) Décomposition du marché	1
a) Tranche ferme n°1 : rédaction du projet, « stade PRO »	1
b) Tranche optionnelle n°1 : Conduite des travaux - Ouvrage du Novion (ROE94885)	2
i. Conduite des travaux	2
c) Tranche optionnelle n°2 : phase de diagnostic, rédaction de l'AVP et du projet PRO pour la renaturation du Novion sur 1,3 km.	3
d) Tranche optionnelle n°3 : conduite des travaux pour la renaturation du Novion sur 1.3km	3
ii. Conduite des travaux	3
e) Tranche optionnelle n°4 : conduite des travaux pour l'arasement de l'ouvrage de la confluence avec la restauration sur 80 ml en amont et pour la renaturation du Novion sur 1.3km	4
III. PRESENTATION DE L'OUVRAGE A SUPPRIMER ET DU SECTEUR A RENATURER	5
IV. DESCRIPTIFS DES MISSIONS ATTENDUES	7
1) Tranche ferme : Rédaction du projet PRO pour la suppression de l'ouvrage de la confluence et reprise du lit sur 80ml.	7
i. Volet A : Elaboration d'un projet pour le scénario retenu (PRO)	7
2) Tranche optionnelle n°2 : phase de diagnostic, rédaction de l'AVP et du projet PRO pour la renaturation du Novion sur 1,3 km.	8
ii. Volet 1 : Diagnostic approfondi du linéaire concerné	8
iii. ii. Analyse des enjeux hydromorphologiques et biologiques.....	8
iv. Volet 2 : Etablissement de scenarii (x2) au stade avant-projet (AVP) et étude faisabilité	9
v. Volet 3 : Elaboration d'un projet pour le scénario retenu (PRO)	9
3) Tranche optionnelle n°1, 3 et 4 : Conduite des travaux	11
i. Elaboration du projet définitif.....	11
ii. Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau.....	11
iii. Missions de maîtrise d'œuvre « phase travaux » (ACT, VISA, EXE, DET, OPC et AOR).....	12
V. CONDITIONS DE REALISATION	14
1) Délais de réalisation	14
2) Comité de pilotage	14
3) Réunions.....	14
a) Préparation des visites de terrain.....	14
b) Réunions du comité de pilotage	15
c) Validation des différents volets et tranches de la mission	15
VI. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE	15
1) Désignation des livrables attendus.....	15
2) Documents intermédiaires pour les réunions du comité de pilotage	16
3) Documents définitifs	16
4) Formats des documents	16
VII. SIGNATURES	17

I. Principaux intervenants

1) Maîtrise d'ouvrage

Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Président : M. BLANCHARD Michel

Adresse : Maison de la Nature - 1, chemin de la voie du bois - BP 20020 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

Tel : 03 22 70 28 10

Courriel : pole.technique@peche80.com

SIRET : 42198688600032

La FDAAPPMA de la Somme est une association Loi 1901 à caractère d'utilité publique, agréée au titre de la Protection de l'Environnement. Elle contribue à la gestion et à la préservation de la faune piscicole et des milieux aquatiques.

De plus, elle mène des opérations de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance des écosystèmes aquatiques pour une meilleure prise en compte de ces problématiques dans l'aménagement du territoire. L'ensemble de ces missions reposent sur le développement de collaborations avec les différents acteurs de l'eau.

La Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se positionne en tant que maître d'ouvrage pour le compte des propriétaires pour porter ce marché d'étude et de travaux d'arasement d'ouvrages bloquant la migration de l'anguille européenne sur le bassin du Scardon.

2) Propriétaires

La liste des propriétaires concernés par ces travaux ainsi que leurs coordonnées seront communiquées lors de l'émission des différents bons de commande.

3) Partenaires financiers

Agence de l'eau Artois-Picardie :

Président : M. Bertrand GAUME

Adresse : 200 rue Marceline, 59 508 DOUAI / Tel : 03-27-99-90-00

SIRET : 18591178100028

Référent : Stéphane JOURDAN

Courriel : s.jourdan@eau-artois-picardie.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique :

Président : M. Claude ROUSTAN

Adresse : 108/110 rue Saint-Maur, 75011 Paris / Tel : 01-48-24-96-00

SIRET : 77561726900029

Courriel : fnpf@federationpeche.fr

Région Hauts de France :

Président : M. Xavier BERTRAND

Adresse : 151 Boulevard du président Hoover, 59 000 LILLE / Tel : 03-74-27-00-00

SIRET : 20005374200017

Référent : Caroline DURIEZ

Courriel : caroline.duriez@hautsdefrance.fr

4) Personnes en charge du marché

NOM ET PRENOM	NEVEU Théo
FONCTION	Responsable technique
COORDONNEES	Maison de la Nature - 1, chemin de la voie du bois - BP 20020 80450 LAMOTTE-BREBIERE Tel : 03-22-70-28-10 Mobile : 06-37-67-48-49 Courriel : theo.neveu@peche80.com

NOM ET PRENOM	PAWAR Aryendra
FONCTION	Directeur
COORDONNEES	Maison de la Nature - 1, chemin de la voie du bois - BP 20020 80450 LAMOTTE-BREBIERE Tel : 03-22-70-28-10 Mobile : 06-38-13-60-07 Courriel : aryendra.pawar@peche80.com

II. **Objet du marché**

1) Généralités

Le présent cahier des charges a pour objet la description générale des études et travaux à exécuter. Il fixe notamment les conditions d'exécution des travaux d'aménagement de suppression d'ouvrage pour notamment favoriser la migration de l'anguille européenne.

Le présent marché a pour objet :

Rétablissement de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage situé à la confluence entre le Novion et le Scardon (ROE94885).

Les cours d'eau du bassin du Scardon sont classés en Liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (Scardon, Novion et Drucat).

Il comporte 1 tranche ferme et 4 tranches optionnelles. La tranche ferme correspond à la phase de rédaction du projet « stade Pro » comprenant l'arasement de l'ouvrage et la reprise du lit sur 80ml en amont de l'ouvrage, tandis que les tranches optionnelles correspondent à :

- la phase de conduite des travaux pour l'ouvrage de la confluence (optionnelle 1),
- la phase d'étude pour la renaturation du Novion sur 1,3 km (optionnelle 2),
- la phase de conduite des travaux pour la renaturation du Novion sur 1,3 km (optionnelle 3),
- la phase de conduite des travaux pour l'ouvrage de la confluence et pour la renaturation du Novion sur 1,3km (optionnelle 4).

La réalisation d'une ou plusieurs tranches optionnelles sera conditionnée par divers facteurs, tels que l'acceptation du dossier par les services de la police de l'environnement et des services administratifs ou l'accompagnement financiers des partenaires de la Fédération.

Le présent marché est passé par procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-6 du code de la commande publique.

Référence à la nomenclature européenne (Code CPV)	Description de l'objet	Objet dans le marché
71300000-1	Services d'ingénierie	Phase étude
45112500-0	Travaux de terrassement	Phase conduite de travaux : suppression de l'ouvrage et renaturation du Novion

Les candidats sont tenus de prendre connaissance de l'ensemble des documents du marché pour établir leur proposition en toute connaissance de cause.

Ils devront se rendre sur site afin de prendre connaissance de la disposition des lieux et des conditions d'exécution. A ce titre, une visite sera organisée par le maître d'ouvrage avec les différents candidats.

Après le dépôt de leur offre, les entrepreneurs ne pourront donc pas se servir d'une omission, d'une imprécision ou d'un manque de concordance entre les différents documents du marché, pour remettre en cause les conditions financières établies dans sa proposition.

Aucune plus-value ne sera admise. Seules seront comprises comme travaux supplémentaires celles qui auront fait l'objet d'un bon de commande préalablement chiffré, vérifié et signé pour approbation par le maître d'ouvrage. En dehors de ces conditions, aucun travail supplémentaire ne sera réglé.

2) Décomposition du marché

Dans le cadre de ce marché, trois projets sont envisagés :

- **Projet 1** : Arasement de l'ouvrage de la confluence (ROE 94885) et restauration du lit sur environ 80ml en amont. Ce projet a déjà fait l'objet d'études lors de précédents marchés. Ainsi, la rédaction du projet au stade PRO ce fera à partir des éléments déjà recueillis lors de ces précédentes études. Dans ce projet 1, la rédaction du stade PRO correspondra à la tranche ferme, tandis que la conduite des travaux pourra être mise en œuvre dans le cadre de la tranche optionnelle n°1.
- **Projet 2** : Renaturation du Novion sur 1.3km. Depuis le linéaire de 80 mètres restaurés le cadre du projet 1, la renaturation du Novion est envisagée dans ce second projet. Aucune étude n'a encore été menée sur cette renaturation, ainsi ce projet regroupe l'ensemble des phases d'études (diagnostic, AVP, PRO) correspondant à la tranche optionnelle n°2, et la phase de conduite de travaux pour cette renaturation de 1.3km (tranche optionnelle n°3).
- **Projet 3** : Ce dernier projet correspond à la conduite des travaux de l'ensemble de deux projets précédents. Ce projet représente la tranche optionnelle n°4. Elle permettra de mettre en œuvre les travaux d'un seul tenant en cas d'accord pour la mise en œuvre des projets 1 et 2.



Légende

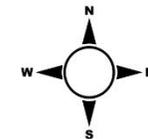
Obstacles_écoulement

- Seuil du Moulin Riquier
- Seuil du Moulin des Chartreux
- Seuil de la confluence

— Arasement_ouvrage_restoration_80ml (projet 1)

— Renaturation_Novion_1.3km (projet 2)

Localisation et contexte du projet de restauration de la continuité écologique sur le Novion à Abbeville



a) Tranche ferme n°1 : rédaction du projet, « stade PRO »

La rédaction du projet PRO concerne la rédaction et le dimensionnement du scénario d'aménagement retenu lors de la précédente étude, afin de rétablir la continuité piscicole au niveau de l'ouvrage du Novion (ROE 94885), cours d'eau classé en Liste 1 de la Somme (bras annexe du Scardon). Ce projet comprend la reprise du lit sur 80ml en amont de l'ouvrage.

Une description de l'ouvrage est disponible ci-après (cf. V. Présentation de l'ouvrage).

En termes d'objectifs, la phase de rédaction du projet visera à :

- **Reprendre** le dossier de la précédente étude (dont notamment les relevés topographiques réalisés en AVP, et analyser la solution retenue ;
- **Etablir** un projet de la solution retenue pour l'ouvrage ;
- **Mesurer** l'impact des travaux envisagés vis-à-vis de la libre circulation piscicole et notamment de l'anguille européenne ;
- **Identifier** les procédures administratives à engager préalablement aux travaux.

Pour l'ouvrage en question, les résultats des investigations seront restitués sous la forme d'un rapport comprenant le volet suivant :

- **Volet 1** : Etablissement de scénarii au stade PRO.
Sur la base des propositions faites au cours de la 1^{ère} étude (diagnostic et AVP), le bureau d'étude retenu devra rédiger un projet pour le scénario retenu, avec le cas échéant des ajustements par rapport au projet initial établi lors du diagnostic et de la rédaction de l'AVP.

La finalité de la tranche ferme est donc de finaliser le projet dans le but de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires, ou encore de fixer un calendrier global de réalisation en prenant en considération les enjeux et contraintes du site.

La tranche ferme porte sur l'ouvrage implanté sur le Novion, à savoir :

- Le seuil de la confluence entre le Scardon et le Novion (ROE 94885).



Figure 1 : Ouvrage de la confluence (ROE 94885)

b) Tranche optionnelle n°1 : Conduite des travaux - Ouvrage du Novion (ROE94885)

Sur la base du projet validé, le maître d'œuvre réalisera avec toutes les précisions nécessaires les éléments constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises.

i. Conduite des travaux

Dans le cadre de la réalisation des travaux, le bureau d'étude aura la charge de :

- Etablissement d'un projet définitif ;
- Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau relatifs à chaque ouvrage ;
- Eléments de missions normalisées de maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) ;
 - Etudes d'Exécution (EXE) et Examens de conformité (VISA) ;
 - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) ;
 - Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

Cette tranche correspond aux travaux à réaliser sur l'ouvrage de la tranche ferme n°1.



Figure 2 : Linéaire à l'amont direct de l'ouvrage à restaurer sur 80ml.

c) Tranche optionnelle n°2 : phase de diagnostic, rédaction de l'AVP et du projet PRO pour la renaturation du Novion sur 1,3 km.

Cette TF (tranche ferme) n°2 s'inscrit dans le cadre du projet 2 précédent précédemment.

- **Volet 1** : diagnostic approfondi du linéaire concerné par la renaturation

Ce diagnostic comprendra notamment :

- Une synthèse des connaissances générales et administratives du linéaire,
 - Des levés topographiques et bathymétriques,
 - Un diagnostic du faciès de l'ensemble du linéaire,
 - Une étude de l'hydrologie locale,
 - Une analyse des impacts et identification des enjeux,
 - La rédaction d'un rapport de synthèse.
- **Volet 2** : Etablissement de scénarii au stade avant-projet et étude faisabilité (AVP)
 - Définition de 2 scénarii maximum,
 - Analyse coûts, bénéfices, contraintes,
 - Rédaction d'un rapport de synthèse.
 - **Volet 3** : Etablissement d'un scénario au stade PRO
 - Le prestataire retenu devra élaborer le projet pour le scénario retenu à la suite du volet 2,
 - Rédaction d'un dossier technique,
 - Réalisation de reprographies pour le projet finalisé.

d) Tranche optionnelle n°3 : conduite des travaux pour la renaturation du Novion sur 1.3km

Sur la base du projet validé dans la TF n°3, le maître d'œuvre réalisera avec toutes les précisions nécessaires, les éléments constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises.

ii. Conduite des travaux

Dans le cadre de la réalisation des travaux, le bureau d'étude aura la charge de :

- Etablissement d'un projet définitif ;
- Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau relatifs à chaque ouvrage ;
- Eléments de missions normalisées de maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) ;
 - Etudes d'Exécution (EXE) et Examens de conformité (VISA) ;
 - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) ;
 - Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

e) Tranche optionnelle n°4 : conduite des travaux pour l'arasement de l'ouvrage de la confluence avec la restauration sur 80 ml en amont et pour la renaturation du Novion sur 1.3km

Cette quatrième et dernière tranche optionnelle correspond à la conduite des travaux de l'ensemble des opérations envisagées dans le cadre de ce marché, à savoir l'arasement de l'ouvrage du seuil de la confluence (ROE 94885) avec la reprise du lit sur 80ml en amont et également la renaturation du Novion sur 1.3 km en amont du secteur restaurer lors de l'arasement de l'ouvrage.

Dans le cadre de cette tranche optionnelle, le bureau d'étude aura donc la charge de :

- Etablissement d'un projet définitif ;
- Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau relatifs à chaque ouvrage ;
- Eléments de missions normalisées de maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) ;
 - Etudes d'Exécution (EXE) et Examens de conformité (VISA) ;
 - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) ;
 - Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

III. Présentation de l'ouvrage à supprimer et du secteur à renaturer

Présentant un contexte salmonicole, les rivières du bassin concernées par les travaux (Scardon, Novion, Drucat) ont subi par le passé de multiples aménagements et interventions qui se sont avérés pour la plupart préjudiciables pour la fonctionnalité des milieux aquatiques (implantation de moulin, dérivation du lit, campagne de curage, endiguement des rives, ...).

L'ensemble des rivières concernées sont classées en Liste 1 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

Seuil de la confluence entre le Scardon et le Novion



Type d'ouvrage : Seuil en rivière (déversoir)

Code ROE : ROE 94885

Coordonnées géographiques (Lambert 93) : X → 616425.83 – Y → 7002489.91

Usages : Maintien de la ligne d'eau sur le parcours de l'AAPPMA d'Abbeville

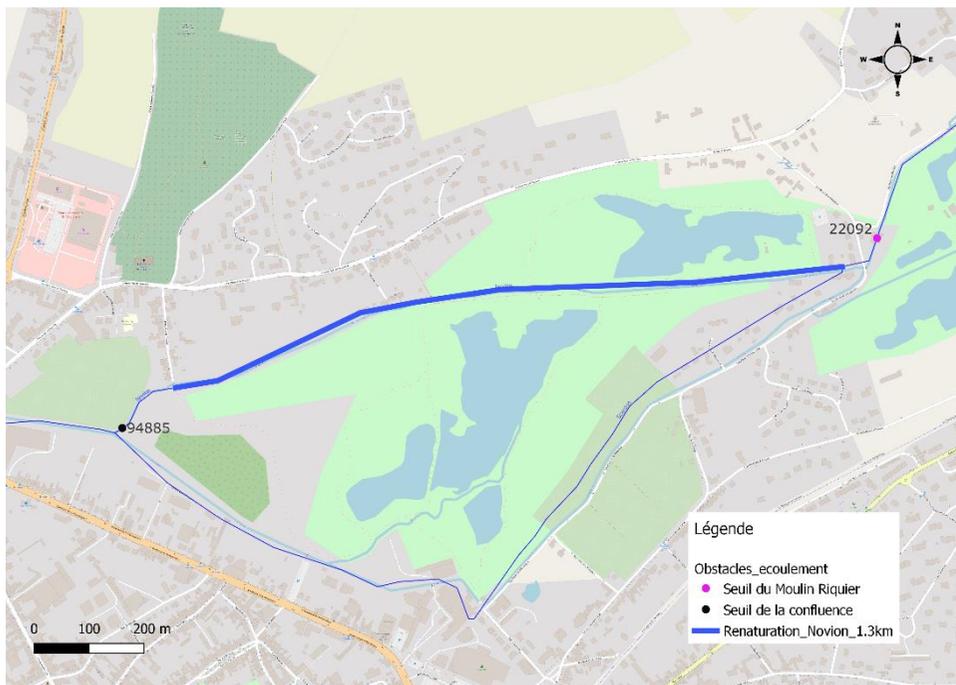
Caractéristiques : L'ouvrage est constitué d'un seuil en pierre surmonté d'une barre IPN.

L'ouvrage présente une hauteur de chute de 1 m. La hauteur d'eau en amont de l'ouvrage est d'environ 90 cm et d'environ 80 cm à aval. La hauteur d'eau sur l'ouvrage est quant à elle d'environ 15 cm.

Commentaires : Décloisonnement de 1,7 km de cours d'eau jusqu'au Moulin Riquier (ROE 22092) sur le Novion

Sur les 80ml (environ) en amont de l'ouvrage, plusieurs constructions (habitats, garages) sont présentes très proches du cours d'eau.

Renaturation du Novion sur 1.3km



Classement cours d'eau : Liste 1

Catégorie piscicole : 1^{ère}

Coordonnées géographiques (Lambert 93) :

Aval : X → 50.115199 – Y → 1.832755 / Amont : X → 50.117160 – Y → 1.849129

Usages : Parcours de l'AAPPMA d'Abbeville, parc municipal

Caractéristiques :

- Contexte semi-urbain
- Secteur lentique
- Largeur moyenne lit mineur : environ 8 mètres
- Le linéaire concerné est situé au sein du parc municipal de la Bouvaque en rive gauche depuis l'aval et ce jusqu'à environ la moitié du linéaire et en rive droite pour l'autre moitié.

Commentaires : Renaturation sur environ 1.3km. L'objectif est de redynamiser les écoulements sur ce secteur.

IV. Descriptifs des missions attendues

1) Tranche ferme : Rédaction du projet PRO pour la suppression de l'ouvrage de la confluence et reprise du lit sur 80ml.

A la lumière des informations recueillies lors de la phase de diagnostic et de la rédaction de l'AVP, le maître d'ouvrage et le comité de pilotage de l'étude se prononceront sur « l'Avant-projet » retenu pour la suite de l'étude. Celui-ci sera développé au stade PRO dans le cadre du volet suivant :

i. Volet A : Elaboration d'un projet pour le scénario retenu (PRO)

Le titulaire du marché sera chargé de réaliser un projet détaillé (PRO) du scénario validé à l'issue de la précédente étude (AVP). Il rappellera dans un premier temps les critères ayant conduit au choix de l'aménagement retenu.

Pour l'ouvrage concerné, l'étude de projet sera issue de l'étude d'avant-projet approuvée par le maître d'ouvrage et des prescriptions résultant des procédures réglementaires et des modifications éventuelles liées à la validation par les différents partenaires associés au projet.

Le projet détaillé devra comporter les éléments suivants :

- Des études hydrauliques pour mesurer l'impact de l'aménagement sur les lignes d'eau amont et aval, sur les risques d'érosions régressives, sur les risques susceptibles d'être préjudiciables à la bonne réalisation du projet, en reprenant les éléments à disposition, déjà récoltés lors de la phase AVP (dont relevés topographiques, modélisations hydrauliques, etc.),
- Une note d'impact hydraulique et environnemental de l'ensemble des travaux,
- Les plans des aménagements, dont :
 - Un plan général présenté sur fond topographique (échelle 1/200 – 1/1000) ;
 - Une vue en plan représentant le dispositif intégré dans son environnement immédiat (accès, protections, etc...) ;
 - Le profil en long du dispositif ;
 - Quelques coupes en travers types ;
 - Les caractéristiques générales du dispositif définies au 1/100 – 1/50 et pour les détails et les coupes au 1/50 – 1/20.
- L'estimation du gain écologique potentiel suite au rétablissement de la continuité écologique ;
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux intégrant également la maîtrise d'œuvre ;
- L'identification des procédures administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux ;
- Un calendrier précisant les différentes phases opérationnelles de travaux (évaluation des délais administratifs et du temps de réalisation des équipements).
- Une note explicative synthétique de l'ensemble des travaux prévus (décomposition par nature de travaux, phasage, durée approximative, période optimale de réalisation, estimation prévisionnelle des coûts).

L'entreprise sélectionnée définira les modalités d'exécution des travaux (accès chantiers, mise en assec, mesures limitant l'incidence des travaux sur la rivière, pêche de sauvegarde...). Il déterminera également l'impact des travaux sur le droit d'eau et son évolution post-travaux.

Enfin, des visites de terrain en présence du maître d'ouvrage et des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) et de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B) seront organisées afin de présenter les résultats des expertises, les caractéristiques dimensionnelles de l'aménagement retenu, de présenter concrètement les travaux et les contraintes inhérentes au chantier (accès engins, rampes d'accès, gestion de l'eau, passages, installation chantier, etc...),

2) Tranche optionnelle n°2 : phase de diagnostic, rédaction de l'AVP et du projet PRO pour la renaturation du Novion sur 1,3 km.

ii. Volet 1 : Diagnostic approfondi du linéaire concerné

Ce premier volet aura notamment pour objectif de faire un état des lieux afin d'acquérir les connaissances générales, techniques et administratives du contexte du site.

Le titulaire du marché réalisera tout d'abord un diagnostic détaillé du linéaire à restaurer. A ce titre, il rédigera une note présentant les points suivants :

- Rappel des aspects réglementaires liés à l'amélioration de la qualité des masses d'eau ;
- Rappel des enjeux associés à l'ouvrage dans les documents de planification et autres références (SDAGE Artois Picardie et Programme de mesure, SDVP, PDPG, PAOT...) ;
- Rappel des contraintes réglementaires : ouvrage sur site inscrit classé, règlement d'urbanisme s'appliquant, ZNIEFF, Natura 2000, zones inondables, PPRI, ZICO, ZPS, réserves naturelles... ;
- Données sur l'hydrologie locale : détermination des débits spécifiques du cours d'eau (étiage, module, crue, valeur statistiques annuelles et mensuelles) ;
- Caractéristiques de l'hydrologie lors des périodes de migration des espèces repères (notamment l'anguille européenne) ;
- Données sur les usages en place sur le linéaire (volumes prélevés, débit réservé, fréquentation, règlements d'eau) ;
- Descriptif technique de l'état de fonctionnalité actuel du linéaire ;
- Photos du linéaire. Les photos seront fournies également géoréférencées ;
- Des éléments de topographie avec :
 - o Un plan de situation de l'ouvrage ;
 - o Un plan de masse de l'ouvrage (échelle : 1/200) dont l'altimétrie sera rattachée au NGF-IGN 1969 ;
 - o Des vues en coupe transversale (échelle : 1/100) des endroits susceptibles d'être aménagés, l'altimétrie sera rattachée au NGF-IGN 1969 ;
 - o Des vues en coupe longitudinale (échelle : 1/200) dont l'altimétrie sera rattachée au NGF-IGN 1969.

iii. ii. Analyse des enjeux hydromorphologiques et biologiques

A partir des éléments collectés précédemment, le prestataire fera le constat des impacts actuels du linéaire concerné (qu'ils soient positifs ou négatifs). Ces réflexions seront restituées sous la forme d'un rapport de synthèse qui développera les aspects suivants :

Données sur l'hydrobiologie :

- Présentation synthétique du contexte hydrobiologique ;
- Espèces piscicoles présentes avec leurs périodes de migration (montaison et dévalaison) ;
- Localisation des habitats piscicoles favorable à l'anguille à cibler en priorité et analyse des impacts de l'ouvrage sur ces derniers (en amont comme en aval) ;

Données sur l'hydromorphologie :

- Relevés topographiques du profil en long (ligne d'eau, fond du lit, étendue du remous liquide et solide, incision en aval). L'emprise et la densité des relevés seront adaptées en fonction de la configuration du linéaire total.
- Relevés de profils en travers du lit mineur sur l'ensemble du linéaire. L'emplacement des profils sera déterminé de façon à caractériser des tronçons homogènes de rivière. Chaque profil sera constitué d'un semis dont l'inter-distance correspondra à minima à 1/7ème de la largeur mouillée.

iv. Volet 2 : Etablissement de scénarii (x2) au stade **avant-projet (AVP)** et étude faisabilité

Le titulaire du marché devra proposer des solutions techniques détaillées visant à rétablir à renaturer le linéaire concerné. Ces scénarii devront tenir compte de l'ensemble des éléments mentionnés dans le diagnostic approfondi (Volet 1).

Pour chaque scénario, le prestataire fera une estimation financière globale et la plus exhaustive possible de leur réalisation en détaillant les postes de dépenses. Les impacts attendus sur les usages liés à la rivière, qu'ils soient positifs ou négatifs, devront être impérativement évalués.

Evaluation de la faisabilité des scénarii proposés :

Le bureau d'études proposera un ou plusieurs « Avant-projet » de renaturation du tronçon avec leurs différentes variantes. Si plusieurs « Avant-projet » sont proposés par le bureau d'étude, celui-ci réalisera une analyse comparative de ces derniers en identifiant leurs avantages et inconvénients. Visant à évaluer la faisabilité de chaque scénario, cette démarche constituera un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage et le comité de pilotage de l'étude. Il est rappelé que les aménagements souhaités sont uniquement des équipements visant à favoriser la fonctionnalité dans le cadre de l'amélioration de la qualité des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau.

L'évaluation de la faisabilité des scénarii proposés sera basée sur un ensemble de critères comprenant à minima :

- Le détail des gains et des perturbations éventuelles attendus pour chaque scénario notamment sur le plan écologique (efficacité de chacune des solutions sur l'amélioration de la fonctionnalité du milieu) ;
- Une analyse socio-économique des différents scénarii au regard des enjeux liés aux usages de la rivière (impacts sur les prises d'eau, la pêche, les activités agricoles, les infrastructures...) ;
- Une analyse juridique : identifier les personnes physiques ou morales susceptibles d'être concernées par l'ensemble des interventions, exposer l'ensemble des droits et devoirs incombant aux personnes recensées, présenter les différents cadres d'intervention envisageables (accords amiables, conventionnement...)
- Une évaluation financière (coût des travaux, des achats fonciers éventuels, des mesures compensatoires, de la maintenance des aménagements) ;
- Une analyse à portée patrimoniale et paysagère de l'existant et des modifications attendues pour chaque scénario.

v. Volet 3 : Elaboration d'un projet pour le scénario retenu (**PRO**)

Le titulaire du marché sera chargé de réaliser un projet détaillé (PRO) du scénario validé à l'issu de la précédente étude (AVP). Il rappellera dans un premier temps les critères ayant conduit au choix de l'aménagement retenu.

Pour le linéaire concerné par la renaturation, l'étude de projet sera issue de l'étude d'avant-projet approuvée par le maître d'ouvrage et des prescriptions résultant des procédures réglementaires et des modifications éventuelles liées à la validation par les différents partenaires associés au projet.

Le projet détaillé devra comporter les éléments suivants :

- Des études hydrauliques pour mesurer l'impact de la renaturation sur les lignes d'eau amont et aval, sur les risques d'érosions régressives, sur les risques susceptibles d'être préjudiciables à la bonne réalisation du projet, en reprenant les éléments à disposition, déjà récoltés lors de la phase AVP du volet 2 (dont relevés topographiques, modélisations hydrauliques, etc.),
- Une note d'impact hydraulique et environnemental de l'ensemble des travaux,
- Les plans des aménagements, dont :
 - Un plan général présenté sur fond topographique (échelle 1/200 – 1/1000) ;
 - Le profil en long du/des dispositif(s) ;

- Quelques coupes en travers types ;
- Les caractéristiques générales du/des dispositif(s) définies au 1/100 – 1/50 et pour les détails et les coupes au 1/50 – 1/20.
- L'estimation du gain écologique potentiel à la suite de la renaturation ;
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux intégrant également la maîtrise d'œuvre ;
- L'identification des procédures administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux ;
- Un calendrier précisant les différentes phases opérationnelles de travaux (évaluation des délais administratifs et du temps de réalisation des équipements).
- Une note explicative synthétique de l'ensemble des travaux prévus (décomposition par nature de travaux, phasage, durée approximative, période optimale de réalisation, estimation prévisionnelle des coûts).

L'entreprise sélectionnée définira les modalités d'exécution des travaux (accès chantiers, mise en assec, mesures limitant l'incidence des travaux sur la rivière, pêche de sauvegarde...). Il déterminera également l'impact des travaux sur le droit d'eau et son évolution post-travaux.

Enfin, des visites de terrain en présence du maître d'ouvrage et des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) et de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B) seront organisées afin de présenter les résultats des expertises, les caractéristiques des opérations de renaturation qui seront mises en œuvre, de présenter concrètement les travaux et les contraintes inhérentes au chantier (accès engins, rampes d'accès, gestion de l'eau, passages, installation chantier, etc...),

3) Tranche optionnelle n°1, 3 et 4 : Conduite des travaux

i. Elaboration du projet définitif

Sur la base du projet établi dans le cadre du volet précédemment décrit et en fonction de levé des tranche optionnelle n°2 (diagnostic, AVP et PRO pour la renaturation du Novion sur 1.3km), le titulaire s'assurera de la faisabilité technique des travaux préconisés. A cet effet, tous les éléments du projet (calculs et côtes, volume et nature des matériaux utilisés, plans, coupes, élévations, méthodologie de mise en œuvre, ...) seront vérifiés et éventuellement corrigés ou adaptés.

Au-delà des aspects techniques, la FDAAPPMA 80 souhaite également s'assurer que les opérations prévues seront économiquement équilibrées. Il sera donc demandé au maître d'œuvre un engagement ferme sur le montant des investissements à envisager ainsi que sur les coûts d'entretien et de maintenance à attendre à l'issue de la finalisation des travaux. Tous les coûts seront précisément détaillés par poste d'intervention à la manière d'un détail quantitatif estimatif (DQE).

Une attention particulière sera portée aux opérations, études et investigations complémentaires nécessaires à la réalisation, au suivi et l'évaluation des travaux : études géotechniques, analyses sédimentaires, pêches de sauvegarde, interventions sur divers réseaux, ... Le titulaire identifiera et décrira ainsi pour chaque projet les expertises indispensables, évaluera leur coût et rédigera les cahiers des charges pour leur mise en œuvre. Le maître d'œuvre prévoira également l'établissement de constats d'huissier dont il adaptera le nombre en fonction de la complexité et enjeu des différents chantiers. Enfin, il définira les signalétiques nécessaires à la réalisation des travaux mais aussi les éléments à mettre en place après travaux (panneau de chantier ou d'interdiction de pêche, plaque métallique gravée...). Les coûts de ces diverses prestations ainsi que leurs délais d'exécution devront être intégrés dans l'estimatif financier et le phasage des opérations.

Enfin, le maître d'œuvre établira le planning des travaux mentionnant les délais d'exécution de chaque poste ou tranche techniquement homogène. Il est rappelé que les opérations d'évaluation, de maintenance et d'entretien (nature, fréquence, coût prévisionnel) font partie intégrante de la planification demandée.

Les éléments demandés lors de cette première étape seront retranscrits sous la forme d'un rapport intitulé projet définitif. Ce document sera soumis à l'approbation de la FDAAPPMA 80 et du comité de pilotage de l'opération.

ii. Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau

Sur la base du rapport PRO définitif, le prestataire rédigera les dossiers administratifs et de police de l'eau (saisine pour la prise d'un arrêté préfectoral de prescription complémentaire ou d'arrêté préfectoral complémentaire). Ces documents seront composés des pièces suivantes :

- Localisation, propriété et gestionnaire de l'ouvrage ;
- Identification du maître d'ouvrage public mandaté ;
- Historique de création ;
- Dimensionnement, caractéristiques topographiques, nature de l'ouvrage ;
- Contexte et cadre réglementaire des travaux projetés ;
- Emplacement sur lequel les travaux devront être réalisés ;
- Nature, consistance, volume, objet des travaux projetés, modalités d'exécution ;
- Etude d'incidence du projet ;
- Evaluation des impacts sur le réseau Natura 2000 ;
- Compatibilité des travaux avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10 du Code l'Environnement ;
- Evaluation du gain écologique potentiel ;

- Mesures correctives et compensatoires envisagées ;
- Moyens de surveillance prévus et opérations d'entretien de l'ouvrage ;
- Mesures d'évaluation de l'efficacité des travaux au regard des objectifs de continuité hydro-écologique poursuivis ;
- Eléments graphiques, plans ou cartes nécessaires à la compréhension des pièces du dossier ;
- Copie de la convention de mandat.

iii. Missions de maîtrise d'œuvre « phase travaux » (ACT, VISA, EXE, DET, OPC et AOR)

Après validation des dossiers de police de l'eau et la signature définitive de la convention de mandat avec le(s) propriétaire(s) du(des) ouvrage(s), le maître d'ouvrage engagera la réalisation des travaux.

a) Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT)

Ce volet comprend l'établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE) et la passation des marchés.

Le DCE sera composé des pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement et ses annexes éventuelles (A.E.) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- Les pièces relatives au prix avec la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) ;
- Les autres documents susceptibles de faire partie du DCE (plans détaillés, ...).

Le CCTP devra prendre en considération les éventuelles prescriptions émises dans les autorisations administratives délivrées. Il stipulera toutes les indications techniques et pratiques concernant les travaux. Ce document complété par une visite de terrain permettra aux entreprises d'évaluer les prix, les difficultés et particularités du chantier. Il fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage de l'opération.

Outre la rédaction du DCE, le maître d'œuvre sera également chargé :

- De répondre aux demandes d'informations techniques de la part des entreprises ;
- De participer au dépouillement des offres et procéder à une analyse détaillée de celle-ci ;
- De rédiger le rapport d'analyse avec, s'il s'avère nécessaire, des propositions de mises au point pour le respect du programme et de l'enveloppe financière ;
- D'organiser, avec le maître d'ouvrage et pour chaque tranche optionnelle, une réunion de présentation de l'analyse des offres.

b) Etude d'Exécution et VISA

Le maître d'œuvre élaborera et transmettra tous les éléments (plans, profils, notes...) permettant aux entreprises de réaliser les travaux. Il s'assurera que les documents établis par ces dernières respectent les dispositions du cahier des charges (VISA à délivrer avant le démarrage des travaux).

c) Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

Cette partie consiste en :

- La rédaction et la transmission des ordres de service signés conjointement par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et notifiés à l'entreprise ;
- L'assurance que les documents produits par les entrepreneurs ainsi que l'exécution des travaux soient conformes aux prescriptions des contrats de travaux ;
- L'établissement des procès-verbaux et rapports à destination du maître d'ouvrage ou à sa signature ;
- La direction des réunions de chantier et l'établissement de compte-rendu ;
- La vérification des situations et l'établissement d'un décompte général ;
- Les propositions au maître d'ouvrage des paiements, des avenants éventuels ;

- L'aide au maître d'ouvrage dans la gestion d'éventuels contentieux en fournissant les documents nécessaires et un avis motivé.

d) Ordonnance, Pilotage et Coordination (OPC)

Ce volet a pour objet :

- L'établissement et la mise au point d'un planning détaillé (études d'exécution, tâches élémentaires, phases de travaux, ...)
- L'harmonisation dans le temps et dans l'espace des actions des différents intervenants au stade des travaux et de la mise en place des équipements ;
- La production et la diffusion de documents ;
- La direction des réunions de coordination, la rédaction de compte-rendu et leur diffusion ;
- La mise en application des diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnement et de la coordination, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis spécifiés dans le ou les contrats de travaux.

e) Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Le maître d'œuvre devra :

- Organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- Assister le maître d'ouvrage pour la réception ;
- Gérer et assurer les suivis des éventuelles réserves jusqu'à leur levée définitive ;
- Produire le dossier des ouvrages exécutés (DOE), notamment ceux nécessaires à leur exploitation ;
- Conseiller le maître de l'ouvrage jusqu'à l'achèvement de la période de garantie.

V. Conditions de réalisation

1) Délais de réalisation

La durée de validité du présent marché est établie pour une période maximale de **18 mois**.
Les délais de réalisation des différentes tranches et volets sont précisés dans le tableau ci-dessous.

TRANCHE	VOLETS ET ELEMENTS DE MISSION	DELAIS DE REALISATION
Tranche ferme n°1	Volet 1 : Elaboration des projets détaillés (3) pour le scénarii retenu (stade PRO) pour le Novion	3 mois
Tranche optionnelle n°1	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	3 mois
Tranche optionnelle n°2	Volet 1 : diagnostic approfondi Volet 2 Etablissement de scénarii AVP et étude de faisabilité Volet 3 : Etablissement d'un scénario au stade PRO	6 mois
Tranche optionnelle n°3	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	3 mois
Tranche optionnelle n°4	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	3 mois
DUREE GLOBALE DU MARCHÉ		18 mois

A noter que les durées d'exécution présentées ci-dessus n'intègrent pas les phases de validation des différents volets, tranches du marché ainsi que les délais d'obtention des autorisations administratives pour l'engagement des travaux.

2) Comité de pilotage

Le comité de pilotage examine l'état d'avancement des projets et valide les différents volets et tranches de la mission. Il sera composé de représentants des organismes suivants :

- La FDAAPPMMA 80, maître d'ouvrage de l'opération ;
- L'EPTB Somme – Syndicat Mixte AMEVA ;
- Les propriétaires et/ou organismes des ouvrages concernés ;
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- Le Conseil Régional des Hauts-de-France ;
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme ;
- L'Office Français de la Biodiversité.

3) Réunions

a) *Préparation des visites de terrain*

L'accès aux ouvrages nécessitant de traverser des propriétés privées, le calendrier des expertises de terrain fera l'objet de deux à trois réunions de calage entre le maître d'ouvrage et le prestataire.

Ces réunions de travail organisées en comité restreint font partie intégrante de la mission et ne feront pas l'objet de rémunération spécifique.

b) Réunions du comité de pilotage

Il s'agit de réunions formelles de validation du travail réalisé.

Animée par le titulaire du marché, chaque réunion fera l'objet d'un diaporama projeté (type PowerPoint) avec remise d'un document de séance comprenant les éléments nécessaires à la validation des différents volets et tranches de la mission. Le prestataire sera également chargé d'établir les procès-verbaux de séance qui seront remis dans un délai d'une semaine après les réunions.

TRANCHE	VOLETS ET ELEMENTS DE MISSION	NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE
Tranche ferme n°1	Volet 1 : Elaboration des projets détaillés (3) pour le scénarii retenu (stade PRO) pour le Novion	2
Tranche optionnelle n°1	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	2
Tranche optionnelle n°2	Volet 1 : diagnostic approfondi Volet 2 Etablissement de scénarii AVP et étude de faisabilité Volet 3 : Etablissement d'un scénario au stade PRO	3
Tranche optionnelle n°3	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	2
Tranche optionnelle n°4	Conduite de travaux Rédaction des dossiers administratifs et de police de l'eau Missions ACT, VISA, DET, OPC et AOR	2
DUREE GLOBALE DU MARCHÉ		9 réunions

Des réunions supplémentaires pourront être programmées à la demande du maître d'ouvrage.

c) Validation des différents volets et tranches de la mission

Le prestataire devra prévoir à minima 9 réunions de présentation au comité de pilotage pour la totalité du marché. Les documents intermédiaires demandés pour chaque étape seront envoyés préalablement 15 jours avant les réunions au maître d'ouvrage et aux membres du comité par courrier électronique.

La validation de chaque étape sera effective à réception par le maître d'ouvrage des documents définitifs, c'est-à-dire corrigés ou amendés à la suite des observations du comité de pilotage. D'une manière générale, il ne sera pas possible de passer à l'exécution d'une étape sans la validation de la précédente.

VI. Documents à fournir par le prestataire

1) Désignation des livrables attendus

Au cours de la prestation, pour chaque tranche, sont demandés :

- Le rapport Projet du scénario retenu par ouvrage ;
- Les diaporamas et documents de séance établis pour les réunions du comité de pilotage ;
- Les procès-verbaux des réunions du comité de pilotage.

2) Documents intermédiaires pour les réunions du comité de pilotage

Les documents intermédiaires d'avancement seront adressés aux membres du comité de pilotage par courrier électronique 15 jours avant les réunions. Pour faciliter leur lecture, les documents seront convertis au format PDF. Les fichiers seront fractionnés en éléments selon la structure des documents. Des liens hypertextes permettront de parcourir rapidement la totalité des documents à partir d'un sommaire. La présentation sera soignée en vue d'une reprographie papier.

1 exemplaire couleur reproductible sera également remis au maître d'ouvrage.

3) Documents définitifs

Les documents définitifs seront édités après validation du maître d'ouvrage. Le nombre d'exemplaires de chaque document est indiqué au C.C.A.P. Les logos suivants devront systématiquement figurer en couverture des documents :

- Emblème européen ;
- L'Europe s'engage en Picardie ;
- Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- Région Hauts-de-France ;
- Fédération départementale de pêche de la Somme ;
- Fédération départementale de pêche nationale.

D'une manière générale, tous les documents produits dans le cadre de la mission seront remis au maître d'ouvrage au format informatique modifiable (par courrier électronique ou autre moyen en fonction de la taille des fichiers).

4) Formats des documents

Les documents réalisés seront compatibles avec les logiciels suivants :

- **Texte** : Word ;
- **Tableaux** : Excel ;
- **Cartographie** : Format compatible QGIS ;
- **Plans, coupes, élévation...** : Format LibreCAD ;
- **Modélisation des écoulements** : au choix du prestataire ;
- **Supports de réunions** : PowerPoint ;
- **Diffusion des documents intermédiaires et définitifs** : PDF.



VII. Signatures

Fait leà.....
Le Titulaire,

Fait leà.....
Le Président de la FDAAPPMA 80

(nom, mention lu et approuvé, signature et cachet)